

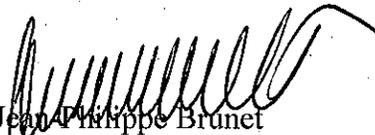
Québec, le 3 juin 2010

Madame Anik Montminy
Directrice de cabinet de monsieur Jacques P. Dupuis
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice de cabinet,

À la suite du dépôt des extraits de pétitions présentés par le député de Johnson, je vous fais parvenir la réponse de la ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, madame Julie Boulet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice de cabinet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Jean-Philippe Brunet
Directeur de cabinet

Québec, le 3 juin 2010

Objet : Pétition relative au partage de la contribution des automobilistes au transport en commun dans la région de Québec

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance des extraits de pétitions déposés le 15 avril 2010 et le 13 mai 2010 par monsieur Étienne-Alexis Boucher, député de Johnson, demandant que la totalité de la contribution des automobilistes au transport en commun de 30 \$ payée par les automobilistes de Lévis – ou une somme équivalente – soit attribuée au financement du transport en commun de Lévis, et ce, de façon récurrente.

Au cours des dernières années, les représentants de la Société de transport de Lévis et de la Ville de Lévis ont eu plusieurs échanges et rencontres avec le ministère des Transports concernant la formule de répartition des revenus du Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun pour la région de Québec. Plus récemment, j'ai rencontré la mairesse de la Ville de Lévis, madame Danielle Roy-Marinelli, ce qui a permis d'avancer certaines pistes de solutions afin de régler le dossier du partage des revenus dans la région de Québec.

Soyez assuré(e) que ces rencontres ont permis au ministère des Transports de bien comprendre les besoins de la Société de transport de Lévis et de la Ville de Lévis et que le ministère des Transports et la Ville de Lévis étudient activement toutes les avenues possibles afin de régler définitivement ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Julie Boulet